



État de l'accessibilité en 2019

[Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, Loi de 2005](#)

Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario s'est historiquement engagé à garantir un milieu entièrement accessible à toutes les personnes handicapées. Le Bureau n'a cessé de rehausser et d'améliorer ses pratiques pour répondre aux besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité, en temps opportun et conformément aux exigences précises de la Loi et de ses règlements.

En 2019, le Bureau a terminé ses rénovations, dont la construction de toilettes universelles et accessibles. En préparation aux exigences des WCAG 2.0, Niveau AA, pour l'Intranet, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020, le Bureau a aussi pris des mesures pour se conformer à la Loi à cet égard. De plus, le Bureau a mis sur pied un comité qui a exploré différents outils qu'il pourra utiliser à l'avenir pour les plaintes relatives aux exigences des WCAG 2.0, Niveau AA.

Tout le personnel administratif a été formé au marquage des documents en ce qui concerne l'accessibilité. Tout au long de 2019, le Bureau a formé de nouveaux employés à l'accessibilité, a fourni au public des documents de manière accessible, a pris des mesures d'adaptation en matière d'accessibilité pour le processus de recrutement, et a inclus des modalités d'accessibilité à tous les contrats de services.